

Comité Technique LEADER du 15/04/2019

Avis d'Opportunité en CoPro du 5/07/2019

## « Vers un géoparc en centre Hérault »

« Dynamique territoriale et préfiguration d'un géoparc mondial UNESCO »

Maître d'ouvrage : *DEMAIN LA TERRE !*

Statut du MO : Association Loi 1901

Responsable du Projet, fonction : Daniel OUSTRAIN, Directeur

DEBUT d'opération souhaité : septembre 2019

FIN d'opération souhaitée : septembre 2021

Commune du siège social : GIGNAC (34)

Localisation du projet : Pays Cœur d'Hérault

Adresse postale : 12 Boulevard Saint-Louis 34150 GIGNAC Tél. : 04 67 57 25 44

Email : [daniel.oustrain@demainlaterre.fr](mailto:daniel.oustrain@demainlaterre.fr)

Site Internet : [www.demainlaterre.fr](http://www.demainlaterre.fr)

### Descriptif du projet

#### Contexte :

#### Les géoparcs mondiaux UNESCO

Un géoparc est un espace géographique unifié, avec un périmètre bien défini, comprenant des « géosites » - dont obligatoirement des sites géologiques et/ou des paysages de portée internationale - gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable.

Un géoparc comprend un certain nombre de sites géologiques remarquables au regard de leur qualité scientifique, de leur rareté, de leur attrait esthétique ou de leur valeur éducative. Un géoparc ne s'arrête pas cependant à la géologie, il vise à mettre en lien le patrimoine géologique avec tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel.

La démarche d'un géoparc repose sur une approche « partant de la base », impliquant les acteurs du territoire et la population, et associant la conservation et le développement durable. La relation entre l'Homme et la Terre y est une composante essentielle. Il ne doit pas être une affaire de spécialistes. En favorisant la préservation et la valorisation des « géosites », il contribue au développement touristique et économique du territoire mais aussi à l'éducation.

Pour coordonner les actions du géoparc, il est nécessaire d'avoir un organe de gestion ayant une personnalité juridique et en capacité d'accompagner adéquatement l'intégralité du territoire du géoparc.

En juin 2019, on compte 147 Géoparcs répartis dans 41 pays. En France, il y a 7 géoparcs : Haute Provence, Luberon, Massif des Bauges, Chablais, Monts d'Ardèche, Quercy, Beaujolais. Pour devenir géoparc, un territoire doit être impliqué dans ce réseau.

#### Un géoparc en centre Hérault ?

Le centre de l'Hérault est pourvu d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche faisant l'objet d'une forte activité touristique.

Une des particularités de ce territoire est aussi son patrimoine géologique exceptionnel. Le sous-sol possède ici une diversité de roches qui permet de suivre 600 millions d'années de l'histoire de notre planète. On entend ici tous objets et/ou sites symbolisant la mémoire de la Terre, de l'échelle microscopique à l'échelle des paysages.

Si ce projet s'appuie en premier lieu sur l'Inventaire régional du patrimoine géologique (IRPG) piloté par la DREAL, il se nourrit aussi des différents inventaires, études, événements qui font état de ce patrimoine géologique et des

intérêts de le préserver et de le valoriser. Citons par exemple : Schéma directeur d'interprétation du patrimoine du Pays Cœur d'Hérault (Henou, 2008); Recensement du patrimoine géologique du Grand Site Salagou-Mourèze (SMGS, 2013); Inventaire départemental des cavités souterraines (BRGM, 2003 et 2008); des études de faisabilité telles que « Protection et valorisation du patrimoine géologique de la basse vallée de l'Hérault » (Crochet, 1992) et « Projet d'implantation à Villeneuve d'un Parc géologique Languedocien » (Bouteloup, 2002); XXème rencontres Géole (2011, au Salagou. Section de la Société géologique de France axée sur la médiation des sciences de la Terre); Journées Haroun Tazieff organisées par l'Association de Protection de la Nature des Hauts Cantons; etc.

Socle des paysages qui font l'attraction du territoire. cette géologie particulière joue aussi un rôle majeur sur les terroirs viticoles et a largement influencé les aménagements urbains et les activités socio-économiques du territoire. Mines, carrières, mais aussi les constructions et les usages multiples des roches parfois depuis des millénaires (ex : mégalithes; grottes citernes; mines de Cabrières) témoignent des liens entretenus entre l'Homme et la pierre. Le Colloque « hommage Paul Ambert - Paysage pour l'Homme » (octobre 2019, à Cabrières) en sera une belle illustration.

Ce patrimoine géologique exceptionnel, reconnu des scientifiques et des spécialistes, ne fait pourtant l'objet de l'attention que de quelques acteurs isolés. Or, l'ensemble des acteurs du territoire et la population pourraient se l'approprier et participer à une dynamique locale valorisant cette identité territoriale au bénéfice de tous. Parti de ce constat, Demain la Terre! a souhaité initier une réflexion sur notre territoire autour de la démarche géoparc qui pourrait être la clef d'une telle dynamique.

### **Un périmètre à définir**

Le périmètre du géoparc, dont le Pays Cœur d'Hérault est le territoire principal, est à définir dans le cadre de ce projet (ainsi que le nom de ce géoparc). Les informations ci-après ne sont donc présentées qu'à titre provisoire.

La zone principale a pour centre les ruffes permienes du Lodévois. Elle s'étend sur le Pays Cœur d'Hérault, au nord d'un axe Cabrières-Puéchabon. Elle pourrait intégrer aussi à l'ouest, un triangle « Carlenas-Graissessac-Lunas, » et au sud les communes de Vailhan, Neffies et Gabian. La superficie serait d'environ 1000 km<sup>2</sup>.

Citons pour les grands ensembles géologiques : les ruffes permienes du Lodévois (Cœur du géoparc), le cirque de Mourèze, le massif de l'Escandorgue, le cirque de Navacelles, la montagne de la Séranne, les gorges de l'Hérault, le bassin carbonifère de Graissessac,

A noter que cette zone regroupe à elle seule 3 Grands Sites de France (GSF), dont deux déjà labellisés GSF et Grands Sites Occitanie. Cette partie comprend neuf géosites dont la rareté est reconnue d'intérêt international. Les autres sites géologiques sont d'intérêts nationaux (8) et régionaux (5).

Enfin, sur le plan muséographique, le territoire bénéficie de la présence du musée de Lodève qui est une référence en médiation des Sciences de la Terre avec son exceptionnel espace muséographique dédié à la géologie locale et à la paléontologie. De même, la grotte de Clamouse – géosite international - est un site majeur sur lequel est développé le géotourisme, avec près de 120.000 visiteurs/an.

Outre cette zone centrale, deux zones complémentaires sont à étudier (NB : l'objectif ici est uniquement d'étudier l'intégration éventuelle de certains géosites proches de la zone principale et les liens possibles avec des géosites importants mais distants) :

.A l'est, une zone d'environ 300 km<sup>2</sup> pourrait être intégrée totalement au géoparc, avec le Massif de la Séranne et les gorges de l'Hérault jusqu'à Agonès. Des liens sont à établir avec le Pic Saint-Loup dont les intérêts sont majeurs, tant sur le plan géologique que pour l'identité du territoire. Outre la continuité géologique, l'intégration de cette zone dans le géoparc serait en cohérence avec le périmètre du Grand Site de France Gorges de l'Hérault (et Grand Site Occitanie).

.A l'ouest, un prolongement partiel de la zone principale est à étudier.

### **Enjeux du projet :**

Le projet « vers un géoparc » est une première phase qui vise à initier une dynamique territoriale et à assurer la préfiguration d'un géoparc mondial UNESCO.

Il s'agit là d'un projet de territoire nécessitant l'animation d'une démarche collaborative permettant de rassembler l'ensemble des parties prenantes et d'associer de multiples acteurs locaux. Au cours de cette phase, le fonctionnement doit être défini puis mis en œuvre pour engager concrètement la dynamique. Il ne s'agit pas d'une simple étude mais bien de concevoir et faire naître le géoparc.

### Cette démarche présente de multiples intérêts pour le territoire :

- Engagement du Cœur d'Hérault dans la valorisation de ce patrimoine géologique reconnu internationalement, apportant ainsi au territoire une reconnaissance internationale,
- Renforcement de l'attractivité du territoire,
- Mise en lien d'acteurs mais aussi de sites. NB : la démarche créera un lien entre les Grands Sites, comme préconisée dans le Schéma départemental du tourisme (Action 17 « Faire jouer les synergies inter-labels et intersites »)
- Engagement d'une dynamique territoriale contribuant à la cohésion sociale, et à la valorisation des acteurs du territoire,
- Partenariats, mutualisation de moyens entre les différents acteurs publics et privés et synergie entre leurs actions,
- Préservation du patrimoine géologique : le territoire doit renforcer son action pour la préservation des géosites exceptionnels au-delà des Grands Sites (ex. : arrêté préfectoral de géotope en cours pour la dalle de la Lieude)
- Etablissement d'une vision et d'une gestion globale de ce géopatrimoine, dans le cadre d'une démarche concertée,
- Développement des actions d'éducation et d'accueil de scolaires sur le territoire, en partenariat avec les services du Rectorat (ex : gestion de la lithothèque de l'académie),
- Soutien aux travaux de recherche sur le territoire conduits notamment par les chercheurs de Géosciences Montpellier (Université, CNRS),
- Développement du géotourisme.

### **Objectifs prioritaires :**

Le projet présenté ici est une 1ère phase qui vise les objectifs suivants :

1. Engager le territoire et les parties prenantes dans la démarche « géoparc »
2. Participer à la connaissance et à la préservation du patrimoine géologique
3. Informer, sensibiliser, éduquer
4. Poser les bases de développement d'un géotourisme

Les résultats obtenus permettront d'engager une 2<sup>ème</sup> phase qui devra aboutir à l'obtention du label « Géoparc mondial UNESCO » selon des modalités définies par l'ensemble des parties prenantes.

### **Actions et modalités de mise en œuvre :**

Quatre axes sont définis :

#### Engager le territoire et les parties prenantes dans la démarche « géoparc »

- Mobilisation des acteurs locaux et animation : voyage d'étude, outils Internet collaboratifs, assises et forums ouverts
- Définition du portage et de la gouvernance de la démarche
- Détermination du périmètre et du nom du géoparc
- Participation aux réseaux national et international « Géoparc »
- Création d'espaces de référence, lieux « phares » pour illustrer la démarche et informer les personnes intéressées

#### Participer à la connaissance et à la préservation du patrimoine géologique

- Installation d'un comité scientifique
- Collecte et structuration des données existantes pour compléter et structurer les inventaires des géosites du territoire, avec une attention particulière portée au croisement de regards sur les différents géosites (un géologue, un historien et un acteur du tourisme n'ont pas la même vision d'un géosite.).
- Réalisation d'inventaires participatifs des géosites impliquant la population et les acteurs concernés
- Définition des actions de préservation
- Engagement des actions de préservation

#### Informer, sensibiliser, éduquer

- Installation et animation d'un groupe « sensibilisation, éducation »
- Conception et réalisation de programmes d'animation 'grand public'
- Conception et réalisation de programmes d'animation 'scolaires'
- Renforcement des compétences et connaissances des parties prenantes (sur les disciplines concernées, mais aussi sur l'animation auprès de différents publics)
- Mise à disposition des ressources numériques et physiques

- Communication du projet via les médias locaux

#### Poser les bases de développement d'un géotourisme

- Installation et animation d'un groupe « Tourisme »
- Développement d'offres touristiques
- Développement d'un réseau de partenaires économiques locaux et soutien à la création de nouveaux produits locaux reposant sur l'identité géopatrimoniale

#### **Cibles prioritaires :**

- . Elus et techniciens de collectivités
- . Gestionnaires de sites naturels ou culturels ayant des intérêts géologiques
- . Acteurs locaux (collectivités, associations, individuels), engagés dans des travaux de connaissances / préservation / valorisation d'éléments du patrimoine géologique
- . Scientifiques de différentes disciplines des Sciences de la Terre, et spécialistes d'autres disciplines (ex. : archéologie)
- . Acteurs éducatifs : associations, établissements scolaires, enseignement supérieur
- . Associations locales ayant des missions de connaissance, préservation et valorisation du patrimoine
- . Acteurs du tourisme, publics et privés
- . Acteurs économiques (ex. : CCI, syndicats vignerons, entreprises et artisans locaux...)

#### **Personnes en charge du projet :**

L'association *Demain la Terre !* est à l'initiative de la démarche et s'engage à assurer le portage et l'animation de celle-ci durant cette 1<sup>ère</sup> phase.

*Demain la Terre !* met à disposition 2 salariés (0.2 ETP et 0.8 ETP, soit 1 équivalent temps plein) pour assurer le pilotage du projet, la coordination et l'animation des actions pendant 2 ans :

- Chargé(e) de mission « valorisation du patrimoine », en charge de l'animation du projet et de la coordination des actions.
- Directeur de l'association, en charge du pilotage du projet et de la mission « Engager le territoire et les parties prenantes dans la démarche « géoparc »

L'objectif est de mobiliser une communauté de personnes qui s'impliqueront sur les diverses missions déjà fixées ainsi que sur les missions qui seront définies par le collectif de parties prenantes.

Pour cela, c'est avec le collectif que sera défini l'organisation la plus adéquate en fonction des forces vives. Au regard d'autres géoparcs, il est envisagé la constitution de groupes et comités impliquant différentes personnes concernées : comité de pilotage, comité scientifique, groupe éducation, groupe tourisme/valorisation groupe métiers de la pierre.

#### **Partenaires techniques associés du projet :**

**L'objet même de cette phase 1** est de rassembler différentes parties prenantes. Un important travail de mobilisation a déjà été mené, et l'on peut déjà noter plusieurs soutiens officiels du projet :

- Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG), formée de spécialistes des différentes disciplines de la géologie et animée par la DREAL Occitanie. La CRPG, qui pilote l'inventaire du patrimoine géologique, apporte son soutien au projet et propose que lui soient soumises la validation du périmètre et les actions sur les géosites
- Communauté de communes du Clermontais a officialisé son soutien. Implication du service Patrimoine.
- Syndicat mixte de gestion du Salagou, gestionnaire de l'opération Grand Site Salagou-Mourèze
- Musée de Lodève et Communauté de communes du Lodévois & Larzac (collaborations déjà établies avec Demain la Terre !)
- GRAINE Occitanie : appui pour l'organisation d'assises territoriales sur le thème « Education et patrimoine géologique », s'inscrivant dans le cadre des assises régionales d'éducation l'environnement organisées avec la Région Occitanie.
- Société Grotte de Clamouse : acteur référent du géotourisme sur le territoire, partie prenante dans l'élaboration et l'animation du projet.
- Des scientifiques, en fonction ou à la retraite, ont fait part de leur soutien formel (ex. : JC. Bousquet, Luc David) ou informel et de leur volonté de participer aux projets. La mobilisation des scientifiques a été initiée dès 2016 avec une journée « Vers un géoparc » qui s'est déroulée à la Grotte de Clamouse en présence de spécialistes de différentes disciplines des Sciences de la Terre.

## Réalisations/résultats/impacts attendus :

### Engager le territoire et les parties prenantes dans la démarche « géoparc »

- Installation et animation d'un comité de pilotage
- Constitution et animation d'un collectif d'acteurs et formalisation des partenariats
- Choix/création d'une structure porteuse pour la gestion du géoparc avec gouvernance établie
- Validation d'un plan d'action et établissement des moyens apportés par les différents partenaires pour la phase 2.
- Définition du périmètre
- Relation avec d'autres géoparcs et participation à deux évènements des réseaux géoparcs
- Définition et mise en place des espaces utilisables par les personnes impliquées dans les activités du géoparc

### Participer à la connaissance et à la préservation du patrimoine géologique

- Mobilisation et implication de scientifiques avec la constitution d'un groupe garant des données et des actions
- Collecte et traitement de données sur les sites inventoriés
- Elaboration d'un plan d'action basé sur les engagements des gestionnaires des sites concernés et des partenaires
- Réalisation d'actions de préservation de géosites

### Informer, sensibiliser, éduquer

- Développement et création d'un groupe garant des animations et engagé dans leurs réalisations
- Programmes d'animation élaborés pour le grand public et pour les scolaires
- Communication sur les animations proposées
- Réalisation des animations pour le grand public et pour les scolaires
- Formation des bénévoles et parties prenantes
- Mise à disposition des ressources numériques et physiques accessibles pour tous
- Communication des démarches et actions réalisées à travers les médias locaux
- Organisation d'assises territoriales « Education et patrimoine géologique » dans le cadre des assises régionales d'éducation à l'environnement (2019)

### Poser les bases de développement d'un géotourisme

- Mobilisation des professionnels du tourisme
- Mise en tourisme de géosites
- Exploitation de l'identité géoparc pour le développement de produits et services

## Développement(s) envisagé(s) /réalisés sur le moyen/long terme :

**La perspective est la labellisation « géoparc mondial UNESCO » du territoire.**

Un point d'intérêt essentiel de cette phase 1 est qu'elle va permettre de définir la gouvernance la plus appropriée et l'organisation des moyens pour la pérennité de la démarche. Ainsi, c'est avec l'ensemble des partenaires et selon le périmètre validé de façon collective, que sera fixé le portage le plus opportun :

Cela peut-être un :

- organisme public tel qu'un syndicat déjà existant (Syndicat mixte de gestion du Salagou, si le périmètre est restreint, ou le syndicat de développement du Pays Cœur d'Hérault) ou le Département.
- un portage dans le cadre d'une convention multipartite (ex : gestion du Grand Site de France Gorge de l'Hérault)
- une structure ad hoc (association loi 1901, société coopérative d'intérêt collectif).

### Concernant les moyens nécessaires au fonctionnement du géoparc :

Le but est de favoriser une mutualisation des moyens au service du géopatrimoine sans ajouter de nouvelles charges aux différentes parties prenantes. Les différents partenaires ont déjà à charge des actions qu'ils continueront à conduire et qui contribueront à l'existence et au fonctionnement d'un géoparc. Selon les cas, ils prendront la maîtrise d'ouvrage des actions nouvelles présentées dans le plan d'action défini collectivement ou pourront la déléguer.

Le fonctionnement d'un organe de gestion pourra s'appuyer sur des moyens mis à disposition par les acteurs du géoparc et/ou des moyens spécifiques mobilisés en sus (auprès de partenaires publics et privés).

## Plan de financement prévisionnel du projet proposé par le maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage privé : Taux d'aide publique maximum de 80 %

Dépenses			Financements assiette leader		
Libellé	Montants TOTAUX en € TTC	Assiette Leader et CD34 retenue	Origines	Montants en €	Taux
Appui à la gestion administrative	1 400,00 €	1 400,00 €	FEADER - LEADER	60 000,00 €	63,09%
Plate-forme numérique participative	4 536,00 €	4 536,00 €	Conseil Départemental de l'Hérault - vote sur assiette initiale : 94 212,00 €	15 000,00 €	15,77%
<b>C-Sous-total Etudes, conseils, prestations</b>	<b>5 936,00 €</b>	<b>5 936,00 €</b>			
<u>Pilotage - gouvernance - mobilisation partenariat</u> : temps prévus. affecté au projet LEADER : 0,4 ETP sur 26 mois. (NB : au réel, 28 mois prévus)	44 557,26 €	42 414,38 €			
<u>Animation et coordination du projet</u> (temps prévus. affecté au projet : 0,8 ETP sur 15 mois)	31 289,53 €	31 289,53 €	<b>Total fin. publics</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>78,86%</b>
<u>Stage</u> 6 mois	3 139,50 €				
<b>D- Sous-total Ingénierie, frais de personnel</b>	<b>78 986,29 €</b>	<b>73 703,91 €</b>	Autofinancement	20 099,50 €	21,14%
E- Communication	4 404,00 €	4 404,00 €			
G - Coûts indirects (15% des salaires éligibles)	11 847,94 €	11 055,59 €	<b>Total Autofinancement</b>	<b>20 099,50 €</b>	<b>21,14%</b>
<b>Montant Total</b>	<b>101 174,23 €</b>	<b>95 099,50 €</b>	<b>Montant Total</b>	<b>95 099,50 €</b>	<b>100,00%</b>

### Informations complémentaires du GAL :

Date réception de la demande LEADER le 21/12/2018. Date AR dossier complet le 9/06/2020

Comité Technique LEADER du 15/04/2019 : Avis favorable, note provisoire de **8.88 /10**

Opportunité CoPro du 5/07/2019 : Avis FAVORABLE, note définitive de **8.88 /10**

Programmation CoPro du 9/10/2020 :

Nb : Depuis le passage en opportunité en 2019, le plan de financement a connu quelques changements : outre l'augmentation légère de l'assiette éligible à LEADER qui est passée de 94 068 € à 95 099 €, la demande d'aide à la Région a été abandonnée sur cette phase de projet ; tandis que l'aide LEADER serait augmentée de + 4 000 € pour atteindre 60 000 €.

⇒ Avis favorable / défavorable / sous-réserve

Instruction réglementaire de l'Autorité de Gestion : en attente de validation.

### Positionnement par rapport à la stratégie et au plan de développement du GAL

<b>AXE GAL</b>	<b>3 - VALORISER et promouvoir les richesses et les savoir-faire du Cœur d'Hérault, sources de développement et de rayonnement du territoire</b>
<b>Fiche-Actions GAL</b>	N° 3.1 - Préserver, promouvoir et augmenter la visibilité de l'excellence culturelle, paysagère, patrimoniale et des savoir-faire agricoles et artisanaux du territoire
	<b>Plancher FEADER : 4 000 €</b> <span style="float: right;"><b>Plafond FEADER : 60 000 €</b></span>
<b>Type d'opération concerné GAL</b>	Soutien à la réalisation d'études préalables, de faisabilité, de recherche d'antériorité et d'expertises permettant d'identifier les enjeux du projet, les actions à mettre en place et leur faisabilité.